

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP										
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>										
B Objet du CREP										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location									
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux									
C Adresse du bien	D Propriétaire									
Moulin de la Géline 1875 route de Tarbes 64530 GER	Nom : Monsieur BLANCHARD Christophe Adresse : Moulin de la Géline 1875 Route de Tarbes 64530 GER									
E Commanditaire de la mission										
Nom : Monsieur BLANCHARD Christophe Qualité :	Adresse : Moulin de la Géline 1875 Route de Tarbes 64530 GER									
F L'appareil à fluorescence X										
Nom du fabricant de l'appareil : Niton Modèle de l'appareil : NITON XLI/XLP300 N° de série : 24136	Nature du radionucléide : Cd109 Date du dernier chargement de la source : 03/02/2017 Activité de la source à cette date : 1480Mq									
G Dates et validité du constat										
N° Constat : BLANCHARD 54222 01.03.19 P Date du constat : 01/03/2019	Date du rapport : 01/03/2019 Date limite de validité : 29/02/2020									
H Conclusion										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
272	85	31,25 %	172	63,24 %	0	0,00 %	15	5,51 %	0	0,00 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence										
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.										
I Auteur du constat										
Signature 	Cabinet : CABINET BARRERE Nom du responsable : Gérald et Jean-Pierre BARRERE Nom du diagnostiqueur : LIBOUTET Pierre Organisme d'assurance : AXA france IARD Police : 6992074704									



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES8

COMMENTAIRES19

LES SITUATIONS DE RISQUE19

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	20
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES20

ANNEXES21

NOTICE D'INFORMATION	21
----------------------------	----



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : LIBOUTET Pierre	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C, 16 rue Eugène DELACROIX 67000 STRASBOURG Numéro de Certification de qualification : B2C-0221 Date d'obtention : 14/12/2018
--	--

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T640310 Nom du titulaire : CABINET BARRERE	Date d'autorisation : 07/06/2018 Expire-le : 06/06/2021
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BARRERE Gerald**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	01/03/2019	1,01
En fin du CREP	361	01/03/2019	1,03
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : 1800 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 1 Nombre de niveaux : 2
---	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : Moulin de la Géline 1875 route de Tarbes 64530 GER Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastrale : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
--	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Entrée	RDC
2	Cellier	RDC
3	Séjour	RDC
4	Cuisine/Salle à manger	RDC
5	Salle de bains/WC	RDC
6	Palier	1er
7	Chambre n°1	1er
8	Chambre n°2	1er
9	Chambre n°3	1er
10	Salle d'eau	1er
11	WC	1er
12	Chambre n°4	1er
13	Chambre n°5	1er

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

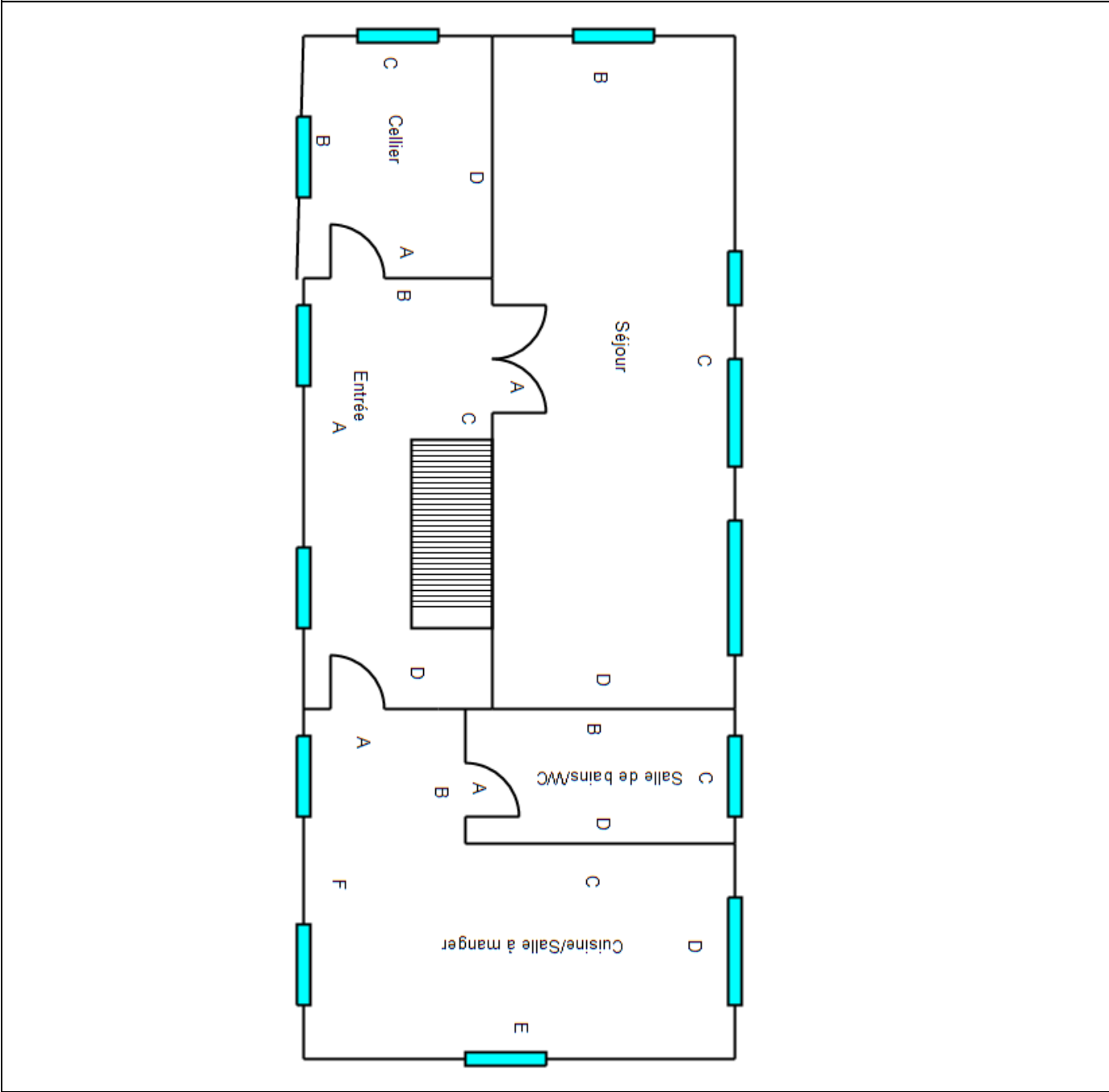
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



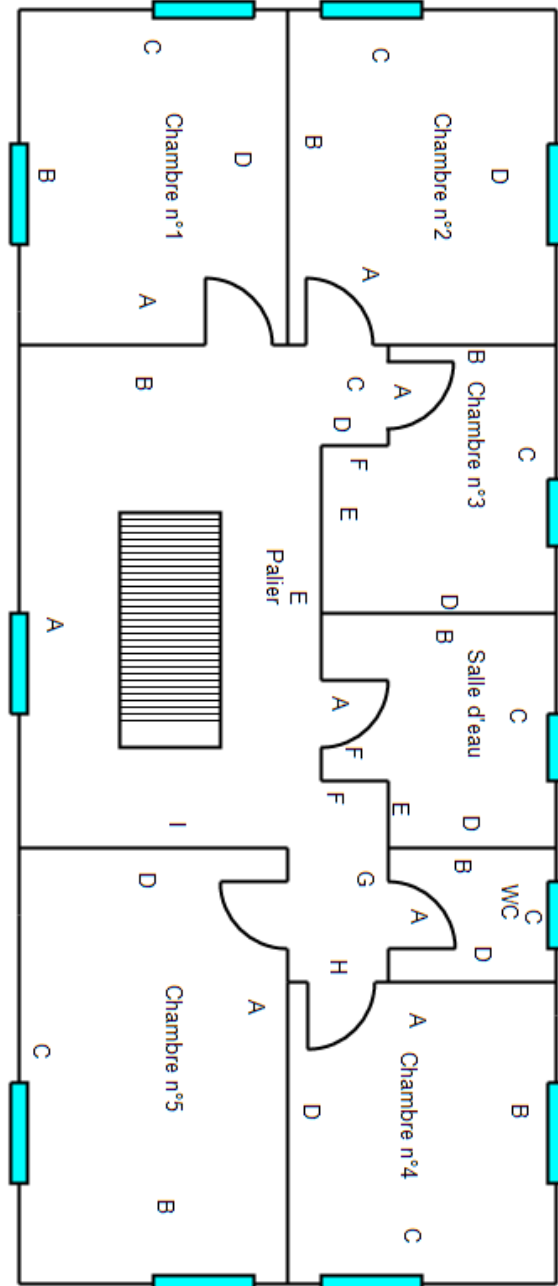
5 CROQUIS

Croquis N°1



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Croquis N°2



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
2	A	Fenêtre n°1	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,18	0	
3						BD			0,54		
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°2	Bâti	PVC							PVC
14	A	Fenêtre n°2	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,12	0	
15						BD			0,09		
	A	Fenêtre n°2	Volets	PVC							PVC
6	A	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,07	0	
7						BD			0,55		
4	A	Tableau n°1		Briques		C			0,52	0	
5						BD			0,45		
20	A	Tableau n°2		Briques		C			0,11	0	
21						BD			0,26		
8	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,06	0	
9						BD			0,62		
32	C	Mur		Cailloux maçonnés		C			0,69	0	
33						BD			0,1		
10	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,35	0	
11						BD			0,64		
12	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,14	0	
13						BD			0,38		
18	Plafond	Plafond		Poutres, solivage + lames de bois		C			0,15	0	
19						BD			0,11		
24	Toutes zones	Ensemble des balustres		Bois	Peinture	C			0,1	0	
25						BD			0,27		
26	Toutes zones	Ensemble des contre-marches		Bois	Peinture	C			0,11	0	
27						BD			0,11		
28	Toutes zones	Ensemble des marches		Bois	Peinture	C			0,51	0	
29						BD			0,28		
30	Toutes zones	Limon		Bois	Peinture	C			0,51	0	
31						BD			0,53		
22	Toutes zones	Main-courante		Bois	Peinture	C			0,58	0	
23						BD			0,11		
16	Toutes zones	Plinthes		Carrelage		C			0,07	0	
17						BD			0,59		
Nombre total d'unités de diagnostic				22	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Cellier (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
38	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,33	0	
39						BD			0,48		
46	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Microfissures	3,2	2	
48	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	3,6	2	
47	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	3,9	2	
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
34	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,28	0	
35						BD			0,11		
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
40	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
41						BD			0,1		
36	B	Tableau n°1		Briques		C			0,2	0	
37						BD			0,1		
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC							PVC
53	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
54						BD			0,1		
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Volets	PVC							PVC
42	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,39	0	
43						BD			0,09		
55	C	Tableau n°2		Briques		C			0,22	0	
56						BD			0,25		
44	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
45						BD			0,59		
49	Plafond	Plafond	Poutres, solivage + lames de bois			C			0,55	0	
50						BD			0,11		
51	Toutes zones	Plinthes		Carrelage		C			0,03	0	
52						BD			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
63	A	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,5	0	
64						BD			0,14		
79	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C			0,11	0	

80						BD		0,1			
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC						PVC	
57	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C		0,44	0		
58						BD		0,1			
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC						PVC	
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC						PVC	
59	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,51	0		
60						BD		0,28			
69	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,11	0		
70						BD		0,34			
65	B	Tableau n°1		Crépi ciment		C		0,06	0		
66						BD		0,1			
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC						PVC	
61	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C		0,09	0		
62						BD		0,27			
	C	Fenêtre n°2	Volets	PVC						PVC	
	C	Fenêtre n°3	Bâti	PVC						PVC	
81	C	Fenêtre n°3	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C		0,64	0		
82						BD		0,26			
	C	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	PVC						PVC	
	C	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	PVC						PVC	
	C	Fenêtre n°3	Volets	PVC						PVC	
85	C	Fenêtre n°4	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C		0,11	0		
86						BD		0,63			
	C	Fenêtre n°4	Ouvrant extérieur	PVC						PVC	
	C	Fenêtre n°4	Ouvrant intérieur	PVC						PVC	
	C	Fenêtre n°4	Volets	PVC						PVC	
71	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,12	0		
72						BD		0,05			
67	C	Tableau n°2		Crépi ciment		C		0,14	0		
68						BD		0,1			
83	C	Tableau n°3		Crépi ciment		C		0,09	0		
84						BD		0,02			
87	C	Tableau n°4		Crépi ciment		C		0,22	0		
88						BD		0,09			
73	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,56	0		
74						BD		0,29			
75	Plafond	Plafond	Poutres, solivage + lames de bois			C		0,27	0		
76						BD		0,69			
77	Toutes zones	Plinthes		Carrelage		C		0,1	0		
78						BD		0,11			
Nombre total d'unités de diagnostic			28		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine/Salle à manger (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
89	A	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,32	0	
90						BD			0,46		
91	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C			0,4	0	
92						BD			0,51		
93	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,48	0	
94						BD			0,11		
95	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,09	0	
96						BD			0,08		
107	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,36	0	
108						BD			0,1		
	C	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
117	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,55	0	
118						BD			0,5		
	D	Fenêtre n°1	Bâti	Aluminium							Elément postérieur à 1949
97	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,12	0	
98						BD			0,09		
	D	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Aluminium							Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Aluminium							Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
	D	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
111	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,17	0	
112						BD			0,35		
101	D	Tableau n°1		Crépi ciment		C			0,64	0	
102						BD			0,47		
	E	Fenêtre n°2	Bâti	PVC							PVC
103	E	Fenêtre n°2	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,64	0	
104						BD			0,23		
	E	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
105	E	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,1	0	
106						BD			0,12		
	E	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
99	E	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,09	0	
100						BD			0,61		
109	E	Tableau n°2		Briques		C			0,57	0	
110						BD			0,56		
	F	Fenêtre n°3	Bâti	PVC							PVC
119	F	Fenêtre n°3	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,21	0	
120						BD			0,45		
	F	Fenêtre n°3	Volets	PVC							PVC
	F	Fenêtre n°4	Bâti	PVC							PVC
125	F	Fenêtre n°4	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,11	0	

126						BD			0,63						
	F	Fenêtre n°4	Ouvrant extérieur	PVC							PVC				
	F	Fenêtre n°4	Ouvrant intérieur	PVC							PVC				
	F	Fenêtre n°4	Volets	PVC	Peinture						PVC				
123	F	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,55	0					
124						BD			0,52						
121	F	Tableau n°3		Briques		C			0,6	0					
122						BD			0,46						
127	F	Tableau n°4		Briques		C			0,59	0					
128						BD			0,63						
113	Plafond	Plafond		Poutres, solivage + lames de bois		C			0,11	0					
114						BD			0,69						
115	Toutes zones	Plinthes		Carrelage		C			0,66	0					
116						BD			0,49						
Nombre total d'unités de diagnostic			36			Nombre d'unités de classe 3			0			% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle de bains/WC (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
129	A	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,22	0	
130						BD			0,21		
131	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	5,8	2	
132	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,3	2	
133	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,7	2	
	B	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
134	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,09	0	
135						BD			0,37		
	C	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
136	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Crépi ciment	Peinture	C			0,38	0	
137						BD			0,3		
	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
138	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois		C			0,21	0	
139						BD			0,19		
	C	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
140	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,64	0	
141						BD			0,52		
142	C	Tableau		Crépi ciment		C			0,18	0	
143						BD			0,11		
	D	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
144	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,3	0	
145						BD			0,43		
146	Plafond	Plafond		Poutres, solivage		C			0,15	0	

147			+ lames de bois		BD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
148	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,31	0	
149					BD			0,07		
150	B	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,62	0	
151					BD			0,1		
152	C	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,3	0	
153					BD			0,62		
154	D	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,55	0	
155					BD			0,52		
156	E	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,56	0	
157					BD			0,33		
158	F	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,02	0	
159					BD			0,21		
160	G	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,11	0	
161					BD			0,14		
162	H	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,3	0	
163					BD			0,25		
168	I	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,1	0	
169					BD			0,1		
170	J	Mur	Lambris bois	Peinture	C			0,12	0	
171					BD			0,63		
164	Plafond	Eléments de charpente	Bois	Peinture	C			0,43	0	
165					BD			0,09		
166	Plafond	Plafond	Lambris bois	Peinture	C			0,61	0	
167					BD			0,38		
172	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
173					BD			0,49		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
174	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,1	0	
175					BD			0,05		
186	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C		0,35	0	
187						BD				
188	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,68	0	
189						BD				
190	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
191						BD				
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC						PVC

	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC						PVC
176	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,34	0	
177						BD		0,27		
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
192	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois		C		0,3	0	
193						BD		0,02		
178	C	Mur		Lambris bois	Peinture	C		0,17	0	
179						BD		0,19		
194	C	Tableau n°2		Briques	Peinture	C		0,26	0	
195						BD		0,53		
180	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,33	0	
181						BD		0,1		
182	Plafond	Eléments de charpente		Bois	Peinture	C		0,23	0	
183						BD		0,11		
184	Plafond	Plafond		Lambris bois	Peinture	C		0,03	0	
185						BD		0,1		
196	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,25	0	
197						BD		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
198	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,56	0	
199					BD		0,58			
200	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C		0,1	0	
201						BD		0,1		
202	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,11	0	
203						BD		0,51		
204	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,11	0	
205						BD		0,12		
206	B	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,33	0	
207					BD		0,1			
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
208	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois		C		0,1	0	
209						BD		0,53		
210	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,21	0	
211						BD		0,31		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

212	C	Tableau n°1	Briques	Peinture	C			0,18	0	
213					BD			0,1		
	D	Fenêtre n°1	Bâti	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Volets	PVC						PVC
222	D	Fenêtre n°3	Bâti	Bois	Peinture	C		0,09	0	
223						BD		0,68		
224	D	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,12	0	
225						BD		0,11		
226	D	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,35	0	
227						BD		0,5		
214	D	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,11	0		
215					BD		0,19			
228	D	Tableau n°2	Briques		C		0,25	0		
229					BD		0,36			
220	D	Volets n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,41	0	
221						BD		0,12		
216	Plafond	Eléments de charpente	Bois	Peinture	C		0,11	0		
217					BD		0,41			
218	Plafond	Plafond	Plaques polystyrène	Peinture	C		0,23	0		
219					BD		0,64			
230	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
231					BD		0,4			
Nombre total d'unités de diagnostic			24	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
232	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,09	0	
233					BD		0,61			
234	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C		0,37	0	
235						BD		0,56		
236	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
237						BD		0,09		
238	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
239						BD		0,05		
240	B	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,5	0		
241					BD		0,54			
242	C	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,1	0		
243					BD		0,17			
244	D	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,02	0		
245					BD		0,55			
250	E	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,62	0		
251					BD		0,1			
252	F	Mur	Crépi ciment	Peinture	C		0,09	0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

253					BD			0,11		
246	Plafond	Eléments de charpente	Bois	Peinture	C			0,11	0	
247					BD			0,47		
256	Plafond	Fenêtre n°1	Bâti	Bois	Peinture	C			0,08	0
257						BD			0,27	
258	Plafond	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,53	0
259						BD			0,2	
260	Plafond	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,67	0
261						BD			0,1	
248	Plafond	Plafond	Lambris bois	Peinture	C			0,14	0	
249					BD			0,09		
254	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,19	0	
255					BD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
262	A	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,6	0	
263						BD			0,43		
264	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C			0,09	0	
265						BD			0,1		
266	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,6	0	
267						BD			0,59		
268	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
269						BD			0,35		
	B	Mur		Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
270	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,35	0	
271						BD			0,21		
	C	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
288	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,44	0	
289						BD			0,55		
272	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,62	0	
273						BD			0,2		
286	D	Mur		Briques		C			0,69	0	
287						BD			0,1		
274	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,16	0	
275						BD			0,11		
276	E	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,18	0	
277						BD			0,58		
278	F	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,68	0	
279						BD			0,48		
280	Plafond	Eléments de		Bois	Peinture	C			0,03	0	

281		charpente			BD			0,11		
282	Plafond	Plafond	Lambris bois	Peinture	C			0,37	0	
283					BD			0,18		
284	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
285					BD			0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
290	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,51	0	
291					BD			0,61		
292	A	Porte n°1 Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,5	2	
293	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,3	2	
294	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,6	2	
307	B	Mur	Briques		C			0,09	0	
308					BD			0,43		
	B	Mur	Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
295	B	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,23	0	
296					BD			0,64		
	C	Mur	Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
303	C	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,11	0	
304					BD			0,35		
	D	Mur	Crépi ciment	Faïence murale						Carrelage
305	D	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,12	0	
306					BD			0,1		
309	Plafond	Eléments de charpente	Bois	Peinture	C			0,26	0	
310					BD			0,56		
297	Plafond	Fenêtre n°1 Bâti	Bois	Peinture	C			0,41	0	
298					BD			0,67		
299	Plafond	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,11	0	
300					BD			0,45		
301	Plafond	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,46	0	
302					BD			0,22		
311	Plafond	Plafond	Lambris bois	Peinture	C			0,1	0	
312					BD			0,32		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°4 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
313	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,68	0	
314					BD			0,52		
315	A	Porte n°1 Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,4	2	

316	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,6	2	
317	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,8	2	
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
318	B	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,61	0	
319						BD			0,07		
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
320	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois		C			0,19	0	
321						BD			0,1		
322	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,5	0	
323						BD			0,44		
324	C	Tableau		Briques	Peinture	C			0,69	0	
325						BD			0,09		
326	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C			0,16	0	
327						BD			0,1		
328	Plafond	Eléments de charpente		Bois	Peinture	C			0,17	0	
329						BD			0,12		
330	Plafond	Plafond		Lambris bois	Peinture	C			0,1	0	
331						BD			0,09		
332	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,12	0	
333						BD			0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
340	A	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,53	0		
341					BD			0,09			
342	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,9	2	
343	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,3	2	
344	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,6	2	
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
345	B	Mur	Crépi ciment	Peinture	C			0,11	0		
346					BD			0,58			
351	B	Tableau		Briques	Peinture	C			0,04	0	

352						BD		0,14		
	C	Fenêtre n°2	Bâti	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
347	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois		C		0,44	0	
348						BD		0,35		
349	C	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,09	0	
350						BD		0,15		
353	D	Mur		Crépi ciment	Peinture	C		0,11	0	
354						BD		0,12		
334	D	Placard n°1	Bâti	Bois	Peinture	C		0,1	0	
335						BD		0,51		
336	D	Placard n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,11	0	
337						BD		0,09		
338	D	Placard n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,13	0	
339						BD		0,48		
355	Plafond	Eléments de charpente		Bois	Peinture	C		0,12	0	
356						BD		0,18		
357	Plafond	Plafond		Lambris bois	Peinture	C		0,47	0	
358						BD		0,65		
359	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,19	0	
360						BD		0,55		
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

LEGENDE	
Localisation	HG : en Haut à Gauche HC : en Haut au Centre HD : en Haut à Droite MG : au Milieu à Gauche C : au Centre MD : au Milieu à Droite BG : en Bas à Gauche BC : en Bas au Centre BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé NV : Non visible EU : Etat d'usage D : Dégradé

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Entrée (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cellier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
46	A	Porte n°1 Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Microfissures	3,2	2	
48	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	3,6	2	
47	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	3,9	2	

Local : Séjour (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine/Salle à manger (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle de bains/WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
131	A	Porte n°1 Bâti	Bois	Peinture	C	EU	traces de chocs	5,8	2	
132	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,3	2	
133	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,7	2	

Local : Palier (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle d'eau (1er)

Aucune mesure positive

Local : WC (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
292	A	Porte n°1 Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,5	2	

293	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,3	2	
294	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,6	2	

Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
315	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,4	2	
316	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,6	2	
317	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,8	2	

Local : Chambre n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
342	A	Porte n°1	Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,9	2	
343	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,3	2	
344	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,6	2	